



Compte rendu détaillé

Conseil municipal du 7 avril 2026

Contexte de séance

La séance s'ouvre par un accueil du public.

La secrétaire de séance proposée est Mme Ziller.

L'appel est annoncé, mais son détail ne figure pas dans la transcription.

1. Désignation de la secrétaire de séance

Mme Ziller est proposée comme secrétaire de séance. Aucune opposition ni abstention n'est relevée dans la transcription.

Décision : Adopté sans opposition ni abstention relevée dans la transcription.

2. Information sur les délégations d'attribution des adjoints

Il est rappelé que l'annexe 1 présente l'ensemble des délégations. Sont notamment annoncées les délégations suivantes :

- économie locale, tourisme, culture, vie associative et langue bretonne ;
- aménagement, revitalisation du centre-bourg et urbanisme ;
- travaux ;
- affaires sociales, santé et solidarités ;
- ressources, finances, développement durable et transition écologique.

Décision : Information sans vote délibératif.

3. Création de sept postes de conseillers délégués

Le conseil est invité à créer sept postes de conseillers délégués rattachés à la maire ou aux adjoints, couvrant la communication, la vie associative, la voirie, l'intergénérationnel et la santé, l'enfance et les affaires scolaires, la biodiversité, ainsi que le système d'information et le SIG.

Décision : Création approuvée à l'unanimité selon la transcription.

4. Désignation des conseillers délégués

Sont proposés : Jessica Le Reun (communication), Marion Podda (vie associative), Wilfrid Mauduit (voirie, circulation et éclairage public), Martine Bernard (intergénérationnel et santé), Anne-Rozenn L'Hévéder (enfance, jeunesse, affaires scolaires et petite enfance), Roger Angebot (biodiversité) et Mordiern Le Dissez (système d'information et SIG).

Décision : Désignations approuvées sans opposition ni abstention relevée.

5. Fixation des indemnités de fonction des élus

La maire expose vouloir que chaque élu perçoive une indemnité d'investissement à caractère symbolique, sans incidence sur l'enveloppe globale. Les indemnités de la maire et des adjoints sont donc minorées afin de permettre cette répartition, le tableau récapitulatif figurant en annexe 2.

Décision : Délibération approuvée sans opposition ni abstention relevée.

6. Commissions municipales : création et compositions

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est proposé de créer cinq commissions municipales. La maire rappelle qu'elle en est membre de droit. Les compositions sont ensuite validées commission par commission.

- Commission Économie locale, tourisme, culture, vie associative et langue bretonne ;
- Commission Aménagement, revitalisation du centre-bourg, habitat, mobilités et urbanisme ;
- Commission Travaux ;
- Commission Sociale, santé et solidarité ;
- Commission Ressources, finances, développement durable et transition écologique.

Décision : Création des cinq commissions approuvée, puis compositions validées sans opposition ni abstention relevée.

7. Autres commissions et organismes extérieurs

Sont ensuite proposées et approuvées les désignations pour la commission de révision de la liste électorale, la commission d'appel d'offres, le CCAS et plusieurs organismes extérieurs. Le conseil procède également aux désignations pour le SDEF, l'Office de tourisme, le conseil d'administration du collège, le conseil d'école, le conseil portuaire, la sécurité routière, Vigipol, Infrapolmar, l'ULAMIR, la CCHPB (réfèrent PLUIH) et le CNAS.

Décision : Désignations approuvées sans opposition ni abstention relevée dans la transcription.

Enfin, il est indiqué qu'aucun correspondant défense n'est encore officiellement désigné ; ce point fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

Décision : Aucune décision formelle nouvelle n'est mise au vote dans cette séquence, hormis l'annonce d'un futur vote sur le correspondant défense.

11. Clôture de séance

La maire souligne que cette première séance est largement consacrée aux commissions, jugées structurantes pour les six à sept années à venir. Elle remercie les participants et prononce la clôture du conseil municipal.

La secrétaire de séance,

Fanny ZILLER.



La Maire,

Claudie GUÉNOLÉ



8. Subvention à la Redadeg

Bernez Kerre présentant le dossier précise qu'il est proche de l'association et qu'il ne prendra pas part au vote sur la subvention. La Redadeg est présentée comme un relais organisé tous les deux ans à travers la Bretagne, alliant dimension festive et soutien financier à des projets liés à la langue bretonne.

Il est rappelé que l'édition 2026 doit partir de Lannion le 8 mai 2026 pour rejoindre Nantes. Des éléments sont donnés sur les projets financés, les actions pédagogiques associées, les animations locales et les conditions de sécurité du convoi.

Pour la commune, la proposition consiste à acheter un kilomètre, à autoriser le passage de la course et à associer symboliquement un représentant communal à ce kilomètre. Le montant présenté au vote est de 350 euros.

Décision : Le conseil valide l'achat d'un kilomètre et le versement d'une subvention de 350 euros à l'association Redadeg, sans opposition ni abstention relevée.

9. Motion de soutien au lycée Laënnec de Pont-l'Abbé

Une version réécrite de la motion est distribuée en séance afin qu'elle émane explicitement du conseil municipal. La maire indique que le texte initial avait été rédigé par des enseignants et soutenu par des organisations syndicales, ce qui a conduit la municipalité à le reformuler.

Le conseil évoque la suppression déjà intervenue de classes et la perspective d'une nouvelle suppression de seconde, avec le risque de classes très chargées et d'effets en chaîne sur les niveaux supérieurs.

La motion soumise au vote vise le maintien d'une classe de seconde au lycée Laënnec de Pont-l'Abbé pour la rentrée prochaine.

Décision : Motion approuvée par 19 voix pour et 4 contre.

10. Questions diverses

Des questions sont transmises par Patrice, Marie-Thérèse, Loïc et Dominique.

Sur le dispositif de participation citoyenne voté le 2 juillet 2025, la mairie annonce avoir déjà pris contact avec le lieutenant Emery, le dossier sera réétudié.

Une question porte également sur les délégations et certaines représentations; il est répondu que la majorité a fait le choix de désigner des élus majoritaires dans certaines instances, notamment au SDEF et à la CCHPB.

S'agissant de la motion sur le lycée, la maire reconnaît la pertinence de la remarque formulée par l'opposition sur l'origine syndicale du premier texte et explique que la version présentée au vote a été réécrite pour devenir une motion du conseil municipal.